

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 novembre 2022, s'est réuni à 20H30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire.

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Sont présents:** Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Magalie PESTEIL, Jean-Luc SOULHOL, Sylvie DAYMA, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Marie LANDES, Sonia BAPST

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** François LAROZA

**Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022  
Renouvellement contrat CNP année 2023 (assurance)  
RODP 2022 ORANGE (Redevance pour Occupation du Domaine Public)  
Bâti de fourche avec système hydraulique (tracteur) : décision d'achat et virement de crédits  
Renouvellement du contrat d'entretien des cloches avec l'entreprise BROUILLET  
Demande de subvention de l'APEL ST-LAURENT (Assoc. Parents d'Elèves)  
Affaires diverses : Motion ligne ferroviaire POLT; Projet d'aménagement de l'ancienne école...

**Approbation du PV de la séance précédente**

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2022.

**Délibération n° 2022-16 en date du 24 Novembre 2022 portant sur la passation du contrat d'assurance statutaire du personnel – Année 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir le projet de contrat de la CNP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

\* **De retenir la proposition de la CNP** et de conclure avec cette Société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel **prenant effet à compter du 1er JANVIER 2023** et pour une durée de un an;

\* D'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait en Mairie, le 25 Novembre 2022.

Le Maire,  
Philippe RODRIGUE.

**Délibération n° 2022-17 en date du 24 Novembre 2022 portant sur la redevance ORANGE –  
Année 2022**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre connaissance des données concernant la **redevance d'occupation du domaine public par ORANGE**. Ce montant s'élève **pour l'année 2022** (travaux réalisés jusqu'au 31 Décembre 2021) à la somme **de 113 €**.

Le calcul effectué est le suivant :  $(1\text{km}470 \times 56\text{€}85) + (0\text{km}350 \times 42\text{€}64) + (0.50 \text{ m}^2 \times 28\text{€}43) = 112\text{€}70$  **arrondis à 113 €**.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'évaluation ci-dessus décrite pour le calcul et la redevance d'occupation du domaine public d'ORANGE sur la commune de BELMONT-BRETENOUX (Lot) ;
- Sollicite dès à présent ORANGE pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2022 s'élevant à **113 €**;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à l'encaissement de ladite redevance.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait en Mairie, le 25 Novembre 2022.

Le Maire,  
Philippe RODRIGUE.

**Délibération n° 2022-18 en date du 24 Novembre 2022 portant sur le renouvellement du  
contrat d'entretien d'installation campanaire de l'église – année 2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le renouvellement du contrat d'entretien du système électrique des cloches qui arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Il propose de renouveler ce contrat auprès de l'entreprise BROUILLET et Fils à Noailles (Corrèze) et de l'autoriser à signer avec cet établissement le contrat qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler auprès de l'entreprise BROUILLET et Fils, le contrat d'entretien de l'installation campanaire de l'église pour une durée d'un an, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, renouvelable par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2027.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction, dans la limite d'expiration du 31 décembre 2027.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait à Belmont-Bretenoux, le 25 Novembre 2022.

Le Maire,  
Philippe RODRIGUE.

**Délibération n° 2022-19 en date du 24 Novembre 2022 portant sur une demande de  
subvention de l'APEL de ST-LAURENT-LES-TOURS**

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal une demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves (APEL) du Groupe scolaire Jean Lurçat à St-Laurent-Les-Tours, concernant l'aide au financement de diverses manifestations organisées au cours de l'année scolaire 2022-2023. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 600€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BELMONT-BREtenoux :  
\* émet un avis favorable à cette requête et décide d'attribuer une subvention de 300.00€ à l'APEL de ST-LAURENT-LES-TOURS pour l'année scolaire 2022-2023;  
\* charge Monsieur le Maire de procéder aux écritures nécessaires à la réalisation de cette décision sur le budget 2022.

Délibéré en séance les jour et an susdits.  
Fait en Mairie, le 25 Novembre 2022.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

**Délibération n° 2022-20 en date du 24 Novembre 2022 portant sur le soutien au Conseil Départemental du LOT sur l'avenir du ferroviaire (ligne POLT)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Départemental en session du 14 novembre dernier, concernant la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). Cette motion porte sur une demande d'une meilleure desserte et le désenclavement ferroviaire du LOT, notamment par :

- Le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) ;
- Les engagements financiers pris par l'Etat en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus ;
- Les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris, desservant le LOT, poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

Le Conseil Municipal de la commune de BELMONT-BREtenoux (Lot) soutient à l'unanimité, le Conseil Départemental dans sa démarche de défense et de modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT).

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait à Belmont-Bretenoux, le 25 Novembre 2022.

Le Maire, Philippe RODRIGUE.

**Délibération n° 2022-21 en date du 24 Novembre 2022 portant sur l'achat d'un bâti de fourche et sa commande hydraulique pour le tracteur communal**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir un bâti de fourche avec sa commande hydraulique auprès d'un exploitant agricole de notre commune.

Ce matériel présente un intérêt financier non négligeable et sera d'un usage très intéressant pour divers travaux de voirie tels que : déblaiement suite tempête, enlèvement chutes d'arbres, ramassage divers déchets...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

**\* De faire l'acquisition d'un bâti de fourche et sa commande hydraulique à adapter sur le tracteur communal CLAAS, pour un montant maximum de 2 000€ TTC ;**

**\* De prévoir les écritures nécessaires pour inscrire cette dépense au budget 2022 ;**

**\* Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents indispensables à la réalisation de ces décisions.**

Monsieur Philippe LAFAGE ne prend pas part au vote.

Délibéré en séance les jour et an susdits.  
Fait en Mairie, le 30 Novembre 2022.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

### **Délibération N°2022-22 en date du 24 novembre 2022 portant sur des virements de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 124	Autres bâtiments publics (ancienne école)	-2000.00	
2158 - 127	Autres installat°, matériel et outillage (bâti de fourche)	2000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments et modifications de crédits indiqués ci-dessus.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait en mairie de Belmont-Bretenoux le 30 novembre 2022.

Philippe RODRIGUE, Maire.

### **Affaires diverses**

Le projet d'aménagement du bâtiment "ancienne école" est présenté par Monsieur le Maire pour expliquer le processus à respecter pour présenter un dossier complet qui sera soumis à divers interlocuteurs afin d'obtenir des subventions.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21H45.*

*Le Maire,  
Philippe RODRIGUE*

*Le secrétaire de séance,  
François LAROZA*